

Politique RSE

2022-2023

Versions

Date

Modification

V0

08/11/2022

Création du document

Rédigé par :

Xavier LESAIN

Le : 08/11/2022

Visa : XLE

Table des matières

1	Périmètre d'application	3
2	Présentation de l'entreprise, des activités, des services et des clients	3
3	Vision de ICPF	3
4	Mise à jour	3
5	Politique RSE	3
5.1	Engagement de la direction	3
5.2	Objectifs RSE principaux	3
5.3	Démarche de reconnaissance externe	4
5.4	Instance de Pilotage : Revue de direction & Comité RSE	5
5.5	Amélioration continue	5
5.6	Ressources	5
5.7	Système documentaire et traçabilité	5
6	Organisation et direction	6
6.1	Organigramme d'ICPF	6
6.2	Organisation des rôles et missions des instances et membres actifs de la politique RSE	6
6.3	Pouvoirs et responsabilités	7

1 Périmètre d'application

La présente politique RSE doit être appliquée à toute l'entreprise et ses activités par les collaborateurs et les parties prenantes.

Elle décrit, de façon synthétique, les dispositions prises par ICPF pour élaborer, piloter, mettre en œuvre, évaluer et actualiser la politique RSE.

2 Présentation de l'entreprise, des activités, des services et des clients

<https://certif-icpf.org/>

3 Vision de ICPF

<https://certif-icpf.org/nous-connaître/#ancre-vision>

4 Mise à jour

Via la plateforme Eunice :

Les propositions de modifications sont recensées et élaborées sous forme d'une nouvelle version par le chef de projet RSE.

Cette nouvelle version est validée par les instances de pilotage de la démarche RSE et publiée.

5 Politique RSE

5.1 Engagement de la direction

La direction s'engage à mettre en place et pérenniser une politique RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises). Elle identifie des objectifs à atteindre et met en œuvre les ressources humaines, matérielles et financières permettant d'atteindre ces objectifs. Elle fait en sorte que chaque partie prenante interne comme externe de l'organisation puisse s'impliquer pour le développement durable de son activité.

Un responsable RSE est nommé par la direction. Il a la responsabilité de s'assurer que les processus et procédures nécessaires à la mise en place la politique RSE soient opérationnels et garantissent l'atteinte des objectifs fixés. Il doit rendre compte régulièrement à la direction et aux instances de pilotage de la démarche RSE de la performance des dispositifs et actions mises en place.

5.2 Objectifs RSE principaux

Afin de définir les objectifs annuels de sa politique RSE, l'entreprise recueille les attentes de ses parties prenantes internes et externes. Après analyse des résultats, les attentes les plus importantes des parties prenantes en termes de RSE ont été identifiées.

Ces résultats permettent la production d'une matrice de matérialité synthétisant ces attentes par ordre d'importance.

5	Attentes PP externes			➢ Respecter les Parties Prenantes / Améliorer la collaboration avec les Parties Prenantes (Engager les parties prenantes dans la RSE)		➢ Communiquer de façon transparente ➢ Acculturer pour contribuer collectivement ➢ Mettre en place des actions environnementales	
	4	➢ Définir et mettre en place une politique et démarche RSE					
	3			➢ Transparence sur la consommation éco-énergétique (Bilan Carbone; Matrice de matérialité) ➢ Mettre en place une charte éthique / des actions engagées socialement	➢ Développer les compétences en termes de RSE	➢ S'orienter vers le développement durable (déplacements écologiques, partenariat responsable)	
	2		➢ Adopter une politique d'adaptation au Handicap (offre et demande) ➢ Sécuriser les données partagées (RGPD)				
	1	➢ Conserver le Management Opérationnel ➢ Communiquer sur l'adaptabilité de l'audit ➢ Devenir une entreprise à mission	➢ Etablir une égalité Homme / femme ➢ Respecter les normes internationales et comportementales	➢ Promouvoir la diversité			
	0			➢ Poursuivre la digitalisation de l'offre d'ICPF / Télétravail		➢ Améliorer la QVT (amélioration condition de travail + actions ponctuelles)	
	0	1	2	3	4	5	Attentes PP internes

La politique RSE d'ICPF a pour objectifs principaux de :

- Communiquer de façon transparente sur son activité et la mise en œuvre de sa politique RSE
- Acculturer les parties prenantes à la RSE et les impliquer dans cette démarche
- Identifier précisément son impact environnemental et mettre en place des actions contribuant à la minimisation de celui-ci.
- Adopter une posture éthique prônant le respect du droit en général et des normes internationales et comportementales
- Contribuer à des actions à visées sociales et humanitaires
- Améliorer continuellement la Qualité de Vie au Travail de ses Collaborateurs

Pour atteindre ces objectifs, un plan d'actions RSE ad-hoc est utilisé.

De plus, à travers un auto-diagnostic ISO 26000 annuel, ICPF identifie d'autres actions d'amélioration qui sont intégrées et actualisées dans ce plan d'action.

5.3 Démarche de reconnaissance externe

Afin d'améliorer continuellement la mise en œuvre de sa démarche RSE, ICPF s'engage dans une démarche de reconnaissance externe (ex. Label RSE...).

Cette démarche doit permettre, à travers le principe du PDCA, de vérifier la performance de cette politique RSE autour de 5 chapitres essentiels de l'ISO 26000 :

1. La Gouvernance
2. Le Déploiement de la démarche RSE
3. Les Ressources humaines, relations et conditions de travail
4. Les Modes de production et de consommation durables

5. L'Ancre territorial : communautés et développement local

5.4 Instance de Pilotage : Revue de direction & Comité RSE

La Revue de Direction permet de vérifier, au minimum une fois par an, l'efficacité de la mise en place de la Politique RSE.

Le déroulement, les participants, les éléments d'entrées et éléments de sorties sont définis dans la procédure concernée.

→ Procédure de revue de direction

Le Comité RSE, permet de définir et contrôler la mise en œuvre efficace des actions définis.

Le déroulement, les participants, les éléments d'entrées et éléments de sorties sont définis dans ce document.

→ [6 – Organisation et direction](#)

5.5 Amélioration continue

Les audits ou évaluations (internes ou externes) permettent d'évaluer que le système de management de la démarche RSE d'ICPF demeure pertinent aux principes de la norme ISO 26000. Ces audits ou évaluations permettent également d'identifier des écarts avec : la réglementation en vigueur, le respect des normes internationales de comportement et la Politique RSE en vigueur.

Les audits ou évaluations (internes et/ou externes) permettent de passer en revue l'ensemble de la démarche RSE et de constater des axes d'amélioration

→ Rapports d'audit ou d'évaluation

5.6 Ressources

ICPF dispose de ressources humaines internes comme définis dans son organigramme.

La direction veille, en particulier, à l'adéquation entre les ressources dont elle dispose et les moyens nécessaires pour réaliser actions définis dans le plan d'actions RSE annuel.

Sélectionné selon des critères de compétences, tous les collaborateurs intervenant dans la démarche RSE développent un niveau de compétences par la participation à des formations et par l'évaluation de ses compétences.

→ Plan de montée en compétences

→ Grilles de compétences

Afin de faire évoluer sa politique RSE, ICPF sollicite ses parties prenantes externes dans sa démarche RSE.

5.7 Système documentaire et traçabilité

ICPF utilise un système documentaire Eunice (via SharePoint). Ce système permet l'accessibilité, la mise à jour et la traçabilité de l'ensemble des documents relatifs à la démarche RSE

→ [lien Eunice RSE](#)

6 Organisation et direction

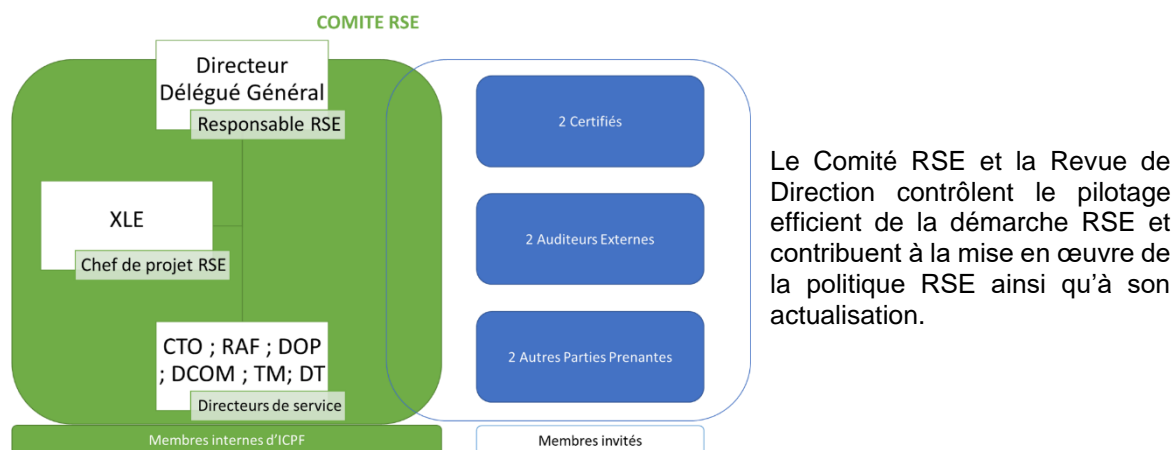
6.1 Organigramme d'ICPF

Il se trouve sur Eunice ou via le SIRH de l'entreprise.

6.2 Organisation des rôles et missions des instances et membres actifs de la politique RSE

- DGD : Responsable RSE
- Chef de projet RSE
- Managers : Responsables de la mise en œuvre des actions RSE
- Membres du Comité RSE

Le comité RSE se compose de la façon suivante :



Les champs d'exercices respectifs de ces deux organisations sont identifiés ci-dessous :

COMITE RSE

- Réunion de l'ensemble des membres internes avec invitation des parties prenantes disponibles - A minima 1 fois / an
- *Préalablement à la réunion, le Chef de Projet recueille, synthétise et analyse les attentes des parties prenantes.*
- **Constata l'efficacité de la mise en œuvre des actions RSE définies dans le plan d'action précédent. Acte les actions pertinentes.**
- **Constata l'évolution des attentes des parties prenantes. Réévalue les objectifs de la politique RSE annuelle.**
- *A l'issue un Compte Rendu est rédigé et émis.*
- *Après la réunion du Comité, La Politique RSE annuelle et le plan d'action inhérent sont établis et validés par l'ensemble des membres. → une communication publique est réalisée.*

Revue de Direction

- Sujet RSE évoqué - A minima 3/ an lors des Revues de direction
- *Préalablement aux revues de Direction, les Managers synthétisent l'état d'avancement et l'efficacité de la mise en œuvre des actions RSE propre à leur activité.*
- **Constata l'évolution de la mise en œuvre des actions RSE définies dans le plan d'action en-cours.**
- **Acte et diffuse les actions pertinentes.**
- **Ajuste les ressources (humaines, financières, méthodes) nécessaires pour l'atteinte des objectifs.**
- *A l'issue de la Revue de Direction*
 - *le support de formation est MAJ et mis à disposition.*
 - *Le tableau de bord de suivi de la démarche RSE est actualisé*

6.3 Pouvoirs et responsabilités

Les pouvoirs de décision et les responsabilités des membres internes contribuant à la démarche sont définis dans le tableau ci-dessous.

	Responsabilité et pouvoir de décision	Suppléance
Supervision de l'élaboration & actualisation politiques RSE	Responsable RSE	Chef de projet RSE
Supervision de la mise en œuvre de la démarche RSE	Responsable RSE	Chef de projet RSE
Evaluation de l'impact de la politique RSE	Chef de projet RSE	Responsable RSE
Direction du Comité RSE	Responsable RSE	Chef de projet RSE
Rédaction / Actualisation de la politique RSE	Chef de projet RSE	Responsable RSE
Validation de la Politique RSE	Comité RSE	
Recueil et analyse des attentes des parties prenantes	Chef de projet RSE	Responsable RSE
Rédaction / Actualisation des plans d'actions RSE	Chef de projet RSE	Responsable RSE
Validation des plans d'actions RSE	Comité RSE	Responsable RSE

Déploiement des actions identifiées	Managers	Chef de projet RSE
Reporting opérationnel de la mise en œuvre des actions du plans d'action	Managers	Chef de projet RSE
Gestion documentation RSE	Chef de projet RSE	Responsable RSE
Mise en place et exploitation de la veille RSE	Chef de projet RSE	Responsable RSE

La répartition des rôles et responsabilités générales sont ainsi décrites :

